

Olivet, 8 Septembre 2025

Chers.es Collègues,

Je tiens tout d'abord à vous remercier chaleureusement pour votre engagement et le temps que vous consacrez à notre Comité. Votre implication est essentielle au bon fonctionnement de nos activités et au soutien que nous apportons à nos licenciés.

Comme vous le savez, les frais engagés dans le cadre de votre bénévolat (notamment les frais de déplacement) peuvent vous être remboursés par le Comité. Cependant, si vous payez des impôts il vous est également possible, de renoncer à ce remboursement et de transformer ces frais en don au profit du Comité.

Cette démarche présente un double avantage :

- Elle vous ouvre droit à une réduction fiscale de **66 %** du montant du don (dans la limite de 20 % du revenu imposable).
- Elle permet de renforcer les moyens financiers du Comité pour mener à bien ses projets.

Pour cela, il vous suffit de :

1. Conserver vos justificatifs de frais (tickets de carburant, notes de péage, billets de transport, etc.) ou utiliser le barème kilométrique établi par l'administration fiscale,
2. Signaler à l'association votre choix de renoncer au remboursement,
3. Signer le formulaire de renonciation au remboursement ci-joint.

À réception, le Comité pourra vous délivrer un reçu fiscal en fin d'année correspondant au montant des frais que vous avez engagés.

Avec toute ma reconnaissance, recevez, mes salutations distinguées.



Véronique VALLON
Président CRCVL Gymnastique